

Politique :	<i>Élèves et employés atteints du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et/ou du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)</i>	Numéro :	<i>P – 7.012</i>
Catégorie :	<i>Administration des écoles</i>	Page :	<i>1</i>
Approuvée :	<i>le 1^{er} février 1999</i>	Modifiée :	<i>le 22 mai 2012</i>

1. Énoncé

- 1.1 **Attendu que** les élèves ont droit à une éducation et que les employés ont droit à un travail rémunéré;
- 1.2 **Il est décidé** qu'à l'instar de Jésus-Christ, le Conseil scolaire catholique Providence fera preuve de compassion et d'inclusivité envers les personnes atteintes du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et/ou du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA);
- 1.3 **Il est en outre décidé** qu'à titre d'établissement catholique, le Conseil scolaire cherchera à promouvoir un climat social empreint d'esprit humanitaire, de compassion, d'inclusivité et de compréhension.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : PA – 7.012 Élèves et employés atteints du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et/ou du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)